

Agrocarburants: l'Europe plafonne



L'Europe vient de se fixer un plafond restreignant l'utilisation des agrocarburants de première génération dans l'essence des véhicules. Ainsi, ce biocarburant réalisé à base de céréales comme le colza, le soja ou le maïs ne pourra dépasser le 7% du total des carburants utilisés dans le secteur des transports.

Les carburants utilisés aujourd'hui en Europe contiennent en moyenne 5 % d'agrocarburants. Fixé à 7 %, ce plafond laisse donc encore la possibilité d'une croissance.

Cette limite sera prise en compte dans la directive sur la qualité des carburants qui impose aux producteurs de réduire de 10 % leurs émissions de gaz à effet de serre à l'horizon de 2020. Et aussi dans la directive sur les énergies renouvelables, qui fixe pour celles-ci un objectif de 10% dans les transports, à la même échéance. Pour remplir l'objectif de 10% d'énergies renouvelables dans les transports d'ici à 2020, les Etats s'étaient en moyenne fixé d'atteindre 8,5 % d'agrocarburants de première génération.

Ce plafond reste toutefois en deçà des ambitions initiales de la Commission européenne. En 2012, Bruxelles s'était en effet prononcée pour un plafonnement à 5 % de la part des agrocarburants dans l'énergie consommée par les transports. Le Parlement s'était lui-même montré plus téméraire lors de la première lecture de ce texte, en votant une limite à 6 %.

Source: Le monde Laetitia Van Eeckhout



Dessin Chappatte